29 LUNDI NOVEMBRE 2021 14h-17h

UNIVERSITÉ INSTITUT DE LORRAINE FRANÇOIS GÉNY

140-170

Amphi DR01

Faculté de droit de Nancy 13 place carnot

Entrée libre

dans la limite des places disponibles sous réserve de la présentation du pass sanitaire

LA RÉFORME DU DROIT DES SÛRETÉS commentaire des ordonnances n° 1192 et n° 1193 du 15 septembre 2021

Avec la participation de ——

Claire SÉJEAN-CHAZAL



Présidente de séance Professeure Université Sorbonne Paris Nord (Paris 13)

Caroline HOUIN-BRESSAND



Professeure Université de Lorraine

Pierre MIRGUET



Doctorant Université de Lorraine

Rémi DALMAU



Professeur Université de Lorraine

Julien RISSER



Docteur en droit Université de Lorraine

& Marion BLEUSEZ, Maître de conférences - Université de Lorraine

LA RÉFORME DU DROIT DES SÛRETÉS

commentaire des ordonnances n° 1192 et n° 1193 du 15 septembre 2021



- 14h15 Propos introductifs
 par Claire Séjean-Chazal, Professeure, Université Sorbonne Paris Nord (Paris 13)
- 14h30 Mise en place du cautionnement : la fin du chaos législatif ? par Pierre Mirguet, Doctorant, Université de Lorraine
- 14h50 Mise en œuvre du cautionnement : la fin des incertitudes jurisprudentielles ?
 par Marion Bleusez, Maître de conférences, Université de Lorraine
- 15h10 Discussion
- 15h30 Sûretés mobilières : suppression versus création par Julien Risser, Docteur en droit, Université de Lorraine
- 15h50 Sûretés immobilières : entre simplification et modernisation par Caroline Houin-Bressand, Professeure, Université de Lorraine
- 16h10 Discussion
- 16h30 Sûretés et procédures collectives : quels rapports ? par Rémi Dalmau, Professeur, Université de Lorraine
- 16h50 Discussion et propos conclusifs